

## CONVENTION D'UTILISATION SALLE POLYVALENTE

	Entre Madame le Maire de la commune de Baslieux-Les-Fismes, d'une part,
Et (Ma	adame ou Monsieur), demeurant :
	, le preneur, d'autre part,
	ETÉ CONVENU UN DROIT PRÉCAIRE D'UTILISATION ACCORDÉ AUX CONDITIONS ANTES :
1.	Désignation et adresse des locaux à utiliser
Salle p	polyvalente, cour de la mairie, place de la mairie - 51170 BASLIEUX-LES-FISMES
2.	Conditions d'utilisation et objet précis de l'occupation
Le pre	eneur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, en vue d'organiser :
Il s'int	terdit toute autre utilisation que celle désignée ci-dessus.
Il s'en	gage à rendre les locaux en parfait état de propreté et non détériorés.
Le pre	eneur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisées.
Un éta	at des lieux sera établi à la prise de possession et à la restitution des locaux.
La pé	riode d'utilisation des locaux s'étendra duauau.
3.	Nombre de participants (rappel : attention limitée à 49 personnes) :
4.	Mesures de sécurité
de vei	eneur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement ller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs me et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.
5.	Assurance
_	eneur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter ecupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police porte le ro :
Elle a	été souscrite le :
6.	Responsabilité
Dans 1	l'exécution de la présente convention, la responsabilité du preneur est seule engagée.
7.	Prix
_	sent droit d'utilisation est accordé à Monsieur ou Madamemoyennant le nent de la somme de Euros.

La prise de possession des locaux se fera après justification du paiement auprès du Receveur Municipal.

## 8. Caution de garantie

Une caution de 500 euros et une de 100 euros sous forme de chèque, seront déposées en garantie des dommages éventuels, ainsi que pour le ménage.

A Baslieux-les-Fismes, le

Le Preneur Responsable,

Le Maire ou son Représentant,